



## GROUPE AMICAL des CANOTIERS PHOCEENS

Face au 34 Quai du Port  
13002 MARSEILLE

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CA DU JEUDI 4 MAI 2023

La réunion se déroule au GACP à 18 h.

**Membres présents** : MM Christophe Chouraki, Bernard Paoli, Loïc Doudet , Jean Louis Morales, , Yves Suglia, Jo Lombino, Philippe Bourges

**Membres excusés** : MM. Yvan Cros, André Marzullo , Guillaume Manfredi, Malika Daoudi, Richard Mouton.

#### Ordre du jour :

- 1) Remplacement des Karchers
- 2) Organisation de la journée du 25 juin (parade maritime du Groupement)
- 3) Point trésorerie et paiement des cotisations 23

Avant le CA, les administrateurs accueillent le salarié du bateau école Zeboat qui remplace Ambition Mer. Christophe et Bernard lui dressent la liste des documents à fournir pour la mise à jour de la grille de mouillage. Christophe transmet par son intermédiaire une invitation au président de cette société à se présenter au CA de juin 2023. Bernard précise que la société Zeboat ne pourra pas adhérer au club GACP contre la cotisation de 120 € étant donné son statut de personne morale.

Le CA accueille également le nouveau propriétaire du bateau Cynthia de Mme Omeir Anissa. Ce dernier M. Vaquer Stéphane, étant déjà en possession des documents exigés, les transmet à Bernard qui se charge de les transmettre à la capitainerie. Christophe présente le GACP et ses valeurs et lui fait signer la charte de bonne conduite des PLD.

- 1) Compte tenu de la sécheresse récurrente entraînant des décrets préfectoraux interdisant l'utilisation de l'eau douce pour le carénage des bateaux, le CA initie une réflexion sur l'achat d'un Karcher à l'eau de mer ou l'adaptation des Karchers existants. Christophe aimerait que cette problématique soit abordée au niveau du Groupement. Le débat reste ouvert.
- 2) Le 25 juin, le Groupement prévoit une parade maritime qui s'inscrit dans les futures négociations de la nouvelle convention qui liera à nouveau les sociétés nautiques et la Métropole en 2024. Pour clôturer cette manifestation, le CA du GACP organise une paëlla sur son estacade. La date butoir d'inscription est fixée au dimanche 18 juin, le nombre de participants est limité à 70 avec une priorité aux sociétaires et le prix sera de 10 € par sociétaire (et famille proche) et à 15 € par invité. Christophe se charge de l'information sur le site du GACP.fr et d'imprimer des affiches. Régis se charge de contacter le traiteur.
- 3) Loïc indique au CA qu'il reste 7 sociétaires qui n'ont pas encore payé leur cotisation. Loïc se charge de faire une relance.

La date du prochain CA est fixée au Mercredi 7 juin 23 à 18 h.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 20 h.

Le Président

C. CHOURAKI

Le Secrétaire Général

B. Paoli